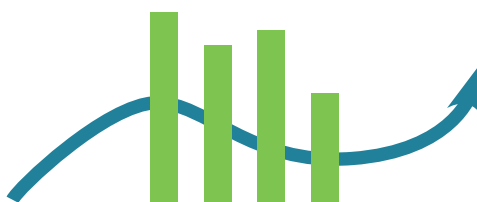


Contrat de Rivière Célé 2014-2019

Comité de rivière du 28.05.2019

Bilan - Synthèse



SYNDICAT MIXTE CELE - LOT MEDIAN

Adresse : Maison des services publics | 35 allée Victor Hugo | 46100 Figeac

Contact : Tél. : 05 65 11 47 65 | Email : info@celelotmedian.com | Site : celelotmedian.com

Syndicat mixte communal - SIRET : 200 009 314 00010 - APE : 8413Z

Contrat de Rivière
& SAGE Célé



Le Contrat de rivière Célé, déclinaison opérationnelle du SAGE Célé

Parallèlement à l'approbation du SAGE, les membres de la CLE avaient opté pour la mise en œuvre d'un Contrat de Rivière Célé permettant de traduire, de manière opérationnelle, les différentes dispositions prévues dans les documents du SAGE.

Ce Contrat, finalement signé en juillet 2014, se présentait donc sous la forme d'un programme d'actions comprenant les études, travaux et autres mesures prévues par le SAGE, et dont la mise en œuvre était prévue sur 5 années suivant son approbation.

Les objectifs du Contrat de rivière

L'ensemble des actions programmées dans le présent Contrat de Rivière a été élaboré en déclinaison du SAGE Célé ainsi qu'avec les différents outils de planification alors en vigueur.

Ces actions devaient en effet permettre de répondre aux exigences du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne et aux obligations réglementaires relatives aux milieux aquatiques tout en étant cohérentes avec les démarches partenariales présentes sur le territoire.

Ce programme de cinq années visait ainsi à remplir les objectifs d'atteinte du bon état des eaux fixés par la Directive Cadre sur l'Eau.

Le Contrat de rivière Célé 2014-2019, comportait 8 objectifs majeurs :

- Rétablir ou maintenir le bon état écologique et chimique des masses d'eau ;
- Préserver ou restaurer le fonctionnement écologique des cours d'eau ;
- Protéger ou réhabiliter les zones humides et les milieux lacustres ;
- Mieux gérer les inondations ;
- Conserver ou reconquérir des régimes hydrologiques compatibles avec les potentialités biologiques des milieux aquatiques ;
- Satisfaire les usages de l'eau, en priorité l'eau potable, sans remettre en cause les fonctions des milieux aquatiques ;
- Améliorer le niveau de connaissances sur la qualité et les circulations d'eaux souterraines ;
- Valoriser et promouvoir une gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Le contenu du Contrat de rivière

Le programme d'actions, défini pour répondre aux différents objectifs, comprend 29 actions réparties en 6 volets, pour un montant global initial estimé à 23 502 594 €. Des ajustements des montants ont été réalisés et pris en compte dans le bilan car de nouvelles actions ont été intégrées au cours de la mise en œuvre du Contrat de rivière. En effet, en 2016 puis 2017 les actions respectives des nouveaux CPMA (Contrat pluriannuel milieux aquatiques) et PAT (plan d'action agricole territorial) Rance-Veyre-Célé ont été rajoutées suite à leur validation auprès des instances de l'Agence de l'eau. Les montants prévisionnels de mise en œuvre des actions concernées ont donc évolué :

Volet	Nombre d'actions	Montant prévisionnel initial	Montant prévisionnel ajusté
A. Lutte contre les pollutions	13	12 637 068 €	13 693 068 € <i>(actions du PAT Rance-Veyre-Célé en sus)</i>
B1. Préservation des milieux aquatiques	8	6 538 046 €	7 158 630 € <i>(actions du CPMA en sus)</i>
B2. Prévention des inondations	1	2 113 740 €	2 113 740 €
B3. Préservation de la ressource en eau	3	589 000 €	589 000 €
B4. Valorisation des loisirs aquatiques	1	918 471 €	918 471 €
C. Gouvernance, communication et suivi du Contrat de rivière	3	706 000 €	706 000 €
TOTAL	29	23 502 594 €	25 179 178 €

Parmi les actions prioritaires du Contrat de rivière, 3 prévoyaient la mise en oeuvre d'opérations «phares» dont l'application, pourtant essentielle, était compromise par des difficultés de financement. Ainsi, ces 3 opérations ont fait l'objet de bonification de 20% des taux de subvention par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Elles concernaient :

- La réalisation des travaux sur le réseau d'assainissement de la Ville de Figeac (Action A3) ;
- La réalisation de l'étude de caractérisation des accès directs des animaux aux cours d'eau (Action A8) ;
- La généralisation des plans d'épandage (Action A9).

Le bilan du Contrat de rivière Célé

Initialement, le Contrat de rivière Célé devait s'achever 5 ans après sa signature, soit le 4 juillet 2019. Il a cependant pris fin le 31 décembre 2018, conjointement au 10ème programme d'intervention de l'Agence de l'eau Adour-Garonne qui en régissait les modalités d'attribution des aides et donc les conditions de mise en oeuvre de nombreuses actions du Contrat de rivière.

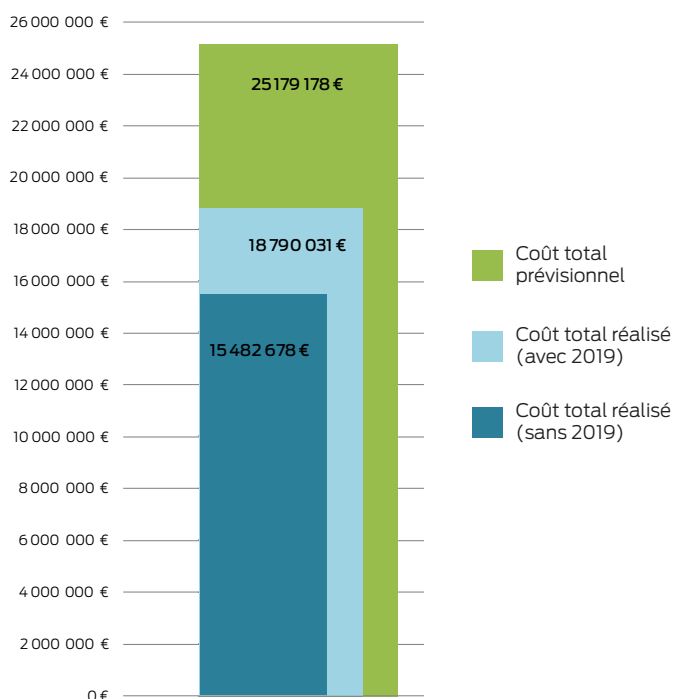
Avec l'arrivée du 11ème programme d'intervention en 2019, de nouveaux critères d'aides sont apparus, impactant la mise en oeuvre de certaines actions du Contrat de rivière (il en a été de même pour le PAT Rance-Veyre-Célé et le CPMA). Il a donc été décidé d'achever ce Contrat entre le SmCLM (structure porteuse) et l'Agence de l'eau Adour-Garonne (premier partenaire financier) plus précocement et de lancer une nouvelle procédure pour la mise en oeuvre d'un nouveau Contrat, qui, comme le précédent, aura pour but de décliner de façon opérationnelle les mesures du SAGE Célé.

Bilan global de la mise en oeuvre des actions du Contrat de rivière

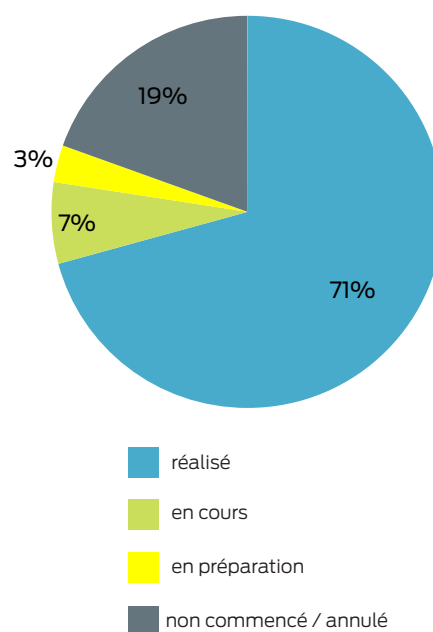
Chacune des 29 actions du Contrat de rivière est déclinée en plusieurs opérations. Ainsi, par exemple, l'action A2, intitulée «Réaliser un diagnostic des systèmes d'assainissement collectif», comprend plusieurs opérations correspondant aux collectivités ciblées pour ces diagnostics. Au final, 164 opérations composent ce Contrat de rivière Célé et, à ce jour, 78 % d'entre elles ont été engagées. En tenant compte de l'année 2019, ces opérations mises en oeuvre représentent 74 % du montant prévisionnel estimé du Contrat de rivière (sans les résultats de 2019, ce taux se réduit à 61%).

Les graphes ci-après permettent d'illustrer ces résultats :

Bilan de la mise en oeuvre financière des actions du Contrat de rivière



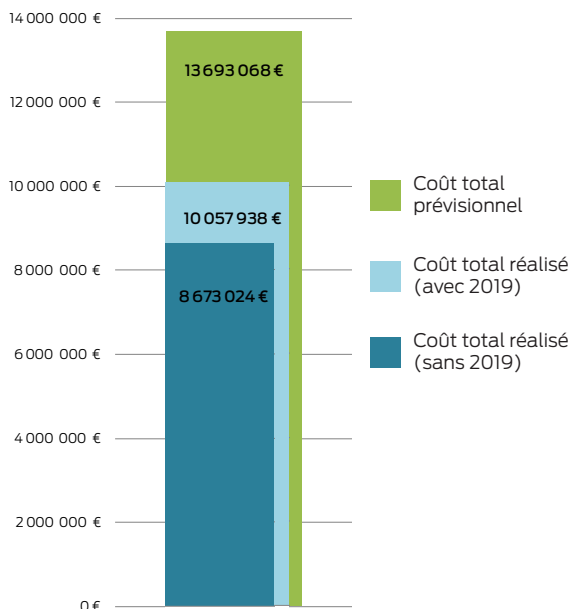
Bilan de la mise en oeuvre technique des actions du Contrat de rivière



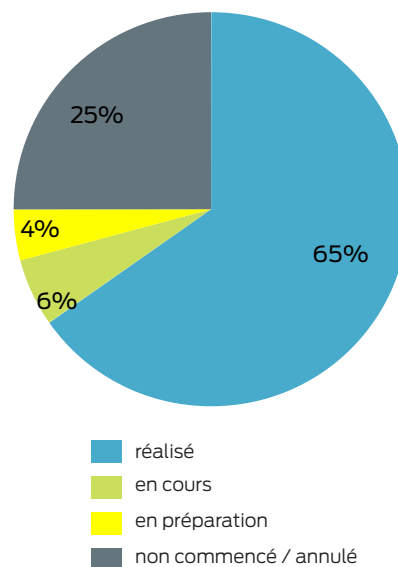
VOLET A - Lutte contre les pollutions

Le Volet A reprend les actions directement liées à l'amélioration de la qualité des eaux. Il est le plus conséquent du Contrat de rivière puisqu'il comprend près de la moitié des actions (13 actions sur 29), de la moitié du montant global du Contrat (13,7 millions d'euros sur 25,2) et également les 3 opérations « phares ».

Bilan de la mise en oeuvre financière des actions du Volet A



Bilan de la mise en oeuvre technique des actions du Volet A



Action	Priorité	Montant prévisionnel	Réalisé (avec 2019)		Réalisé (sans 2019)	
			Montant	Taux	Montant	Taux
A.1. Poursuivre le suivi de la qualité des eaux	1	668 880 €	578 579 €	86,5 %	480 545 €	71,8 %
A2. Réaliser un diagnostic des systèmes d'assainissement collectif	1	306 000 €	229 917 €	75,1 %	229 917 €	75,1 %
A3. Réhabiliter les réseaux d'assainissement défectueux <i>(dont opération phare : réseau d'assainissement de Figeac)</i>	1	3 495 000 € <i>(1 100 000 €)</i>	2 738 910 € <i>(0€)</i>	78,4 % <i>(0%)</i>	1 720 831 € <i>(0€)</i>	49,2 % <i>(0%)</i>
A4. Améliorer les performances de traitement des eaux usées collectives	1	3 966 273 €	2 187 154 €	55,1 %	1 918 353 €	48,4 %
A5. Réhabiliter les installations d'assainissement non collectif les plus impactantes	1	1 106 250 €	1 401 885 €	126,7 %	1 401 885 €	126,7 %
A6. Mettre en conformité les dispositifs de traitement des effluents non domestiques	2	140 750 €	0 €	0,0 %	0 €	0,0 %
A7. Poursuivre l'animation des PAT Célé et Ressègue*	1	432 400 €	352 066 €	81,4 %	352 066 €	81,4 %
A8. Supprimer les accès directs des animaux aux cours d'eau* <i>(dont opération phare : caractérisation des accès directs)</i>	1	1 080 000 € <i>(75 000 €)</i>	257 843 € <i>(62 507 €)</i>	23,9 % <i>(83,3 %)</i>	257 843 € <i>(62 507 €)</i>	23,9 % <i>(83,3 %)</i>
A9. Améliorer la gestion des effluents d'élevage <i>(dont opération phare : étude de généralisation des plans d'épandage)</i>	1	1 669 900 € <i>(19 400 €)</i>	1 866 546 € <i>(19 375 €)</i>	111,8 % <i>(99,9 %)</i>	1 866 546 € <i>(19 375 €)</i>	111,8 % <i>(99,9 %)</i>
A10. Lutter contre l'érosion des sols	2	100 680 €	30 272 €	30,1 %	30 272 €	30,1 %
A11. Promouvoir les bonnes pratiques de réduction des risques de pollutions agricoles*	2	126 150 €	32 244 €	25,6 %	32 244 €	25,6 %
A12. Réduire l'usage agricole des produits phytosanitaires	1	492 865 €	367 022 €	74,5 %	367 022 €	74,5 %
A13. Réduire l'usage non agricole des produits phytosanitaires	3	107 920 €	15 500 €	14,4 %	15 500 €	14,4 %
TOTAL		13 693 068 €	10 057 938 €	73,5 %	8 673 024 €	64,3 %

* les montants de l'année 2019 n'ont pas pu être intégrés pour cette action

• Les principaux constats sur l'avancement technique et financier

Suivi qualité

La mise en oeuvre de cette action est globalement bonne mais nuancée par l'abandon du suivi de la qualité des eaux souterraines faute de financement possible de l'opération.

Assainissement

Des travaux ont été effectués sur les réseaux d'assainissement et stations d'épuration ciblées dans le Contrat de rivière suite aux diagnostics préalables. Les réseaux de Boisset, Calvinet, Maurs, Saint-Etienne-de-Maurs et Saint-Mamet-la-Salvetat ont ainsi été réhabilités et les stations de Quézac, Cayrols, Saint-Mamet-la-Salvetat, Cardailiac et Planioles ont été construites. D'autres projets sont également à l'étude. Par ailleurs, les travaux ciblés comme prioritaires sur le réseau d'assainissement de Figeac («opération phare») n'ont pas pu être réalisés, contribuant à fortement nuancer la réussite de la mise en oeuvre de ce volet.

Les opérations groupées de mise en conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs ont quant à elles été réalisées avec succès puisque le Contrat de rivière prévoyait la réhabilitation de 150 installations sur le bassin et finalement, ce sont 233 installations qui ont été comptabilisées.

Les résultats concernant les professionnels sont mauvais puisque l'action de mise en conformité des dispositifs de traitement des effluents non domestiques n'a pas été lancée.

Agriculture

La mise en oeuvre technique des opérations liées au volet agricole est très bonne puisque 89 % d'entre elles ont été engagées. Sur le plan financier, les résultats sont plus nuancés car aucune action n'a pu être menée en 2016 (année de transition entre la fin du PAT Célé et la construction du PAT Rance-Veyre-Célé). De plus, des difficultés de financement des projets d'aménagement de points d'abreuvement ont été rencontrées pour le département du Cantal (Région Auvergne-Rhône-Alpes). En effet, cela fait 4 ans qu'il est impossible de monter des dossiers pour que les agriculteurs volontaires puissent bénéficier d'aides à 80 %, comme cela était prévu dans le PAT et comme cela est possible sur la Région Occitanie.

Les résultats concernant la gestion des effluents d'élevage sont très bons puisque les opérations ont toutes été mises en oeuvre et le bilan financier va au-delà des montants estimés dans le Contrat de rivière. Les investissements pour la maîtrise et la gestion des effluents d'élevage et l'équipement des CUMA en matériel d'épandage et/ou de compostage ont rencontré un vif intérêt.

En ce qui concerne les actions de communication et de sensibilisation, des lettres d'information ont régulièrement été éditées et distribuées aux agriculteurs du territoire. Par ailleurs, des réunions d'information et des journées de formation ont été organisées. Les résultats semblent loin du compte sur le plan financier mais le montant prévisionnel indiqué dans le Contrat de rivière semble avoir été initialement surestimé. Il y a également moins d'agriculteurs intéressés par le conseil individuel que prévu.

De plus, sur le territoire de la Ressègue, la mise en oeuvre du PAT a également été bonne avec la mise en place de Mesures Agro-Environnementales et un intérêt certain pour l'investissement aidé dans du matériel alternatif au désherbage chimique.

Concernant la lutte contre l'érosion des sols, une mesure annuelle a été proposée en 2017 et 2018 dans le cadre du PAT Rance Veyre Célé. Elle a permis à 12 agriculteurs de reconverter 122 ha en prairie.

Un projet de Charte de bonnes pratiques forestières était également prévu mais n'a finalement pas encore pu être réalisé. Cette thématique devrait prochainement être étudiée, en lien avec la mise en oeuvre du PAPI sur le territoire.



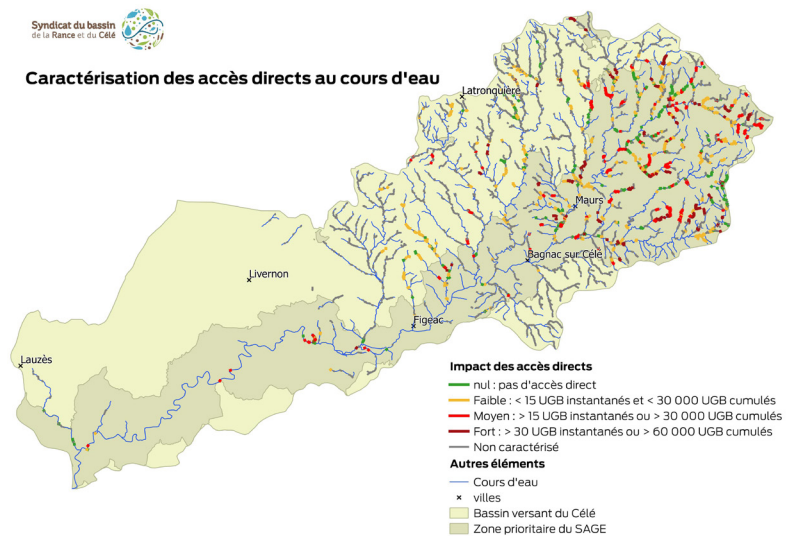
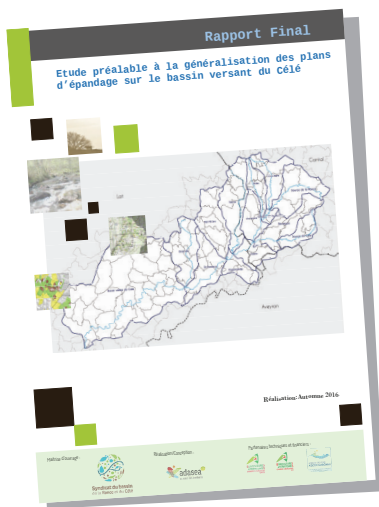
Réduction des phytos non agricoles

Certaines communes ont participé à une opération groupée de plans de désherbage communaux (Latronquière, Saint-Bressou, Faycelles, Saint-Cirgues, Bagnac-sur-Célé, Leynhac et Maurs) réalisés par le FREDON. D'autres communes se sont également engagées dans un plan de désherbage (Figeac, Cajarc) ou dans des Chartes d'entretien des espaces verts (Saint-Mamet-La-Salvetat, Marcolès, Maurs, Saint-Constant et Montmurat).

Une enquête a été réalisée par le SmCLM en 2019 auprès des 101 communes du bassin du Célé. Sur les 58 retours, il est apparu que 82% n'utilisaient plus de produits phytosanitaires et s'étaient orientées vers des techniques alternatives.

• Point sur les «opérations phares du Contrat de rivière»

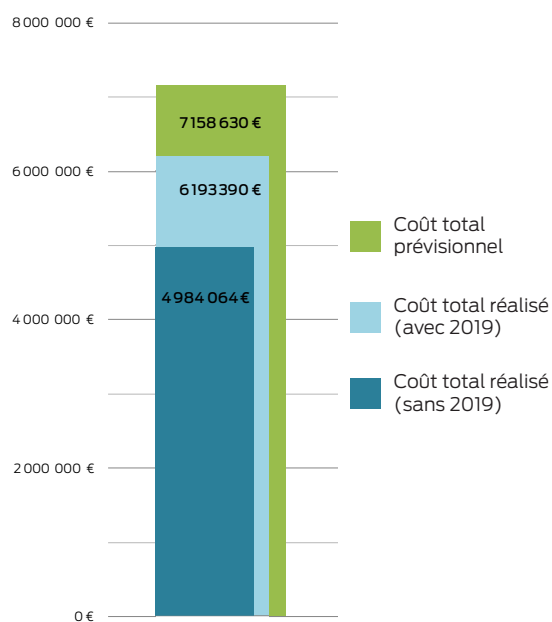
En ce qui concerne la mise en oeuvre des «opérations phares» ayant fait l'objet d'une bonification de taux de subvention de 20% de la part de l'Agence de l'eau, les études agricoles de caractérisation des accès directs des animaux au cours d'eau et de généralisation des plans d'épandage ont effectivement pu être réalisées. Ces bonifications ont constitué un bon levier permettant leur mise en oeuvre.



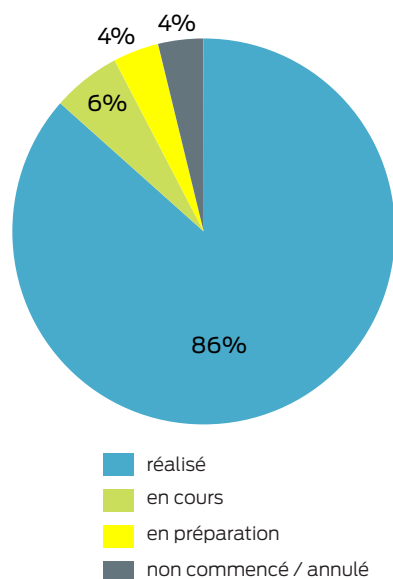
Cependant, concernant les travaux sur le réseau d'assainissement de la Ville de Figeac, aucune action d'ampleur identifiée dans le Schéma directeur d'assainissement n'a été réalisée. En effet, l'argument de la bonification n'a pas suffi face à des dépenses importantes pour la Ville de Figeac qui a déjà réalisé de nombreux travaux au travers de la construction de la nouvelle station d'épuration et également, de la nouvelle station d'eau potable. Une opération de mise en conformité des branchements au réseau d'assainissement collectif a néanmoins été réalisée en partenariat avec le SmCLM en vue de supprimer des rejets directs au Célé sur le secteur Victor Hugo. Cela a débouché vers la mise en place d'un contrôle systématique des installations en cas de vente.

VOLET B1 - Préservation des milieux aquatiques

Bilan de la mise en oeuvre financière des actions du Volet B1



Bilan de la mise en oeuvre technique des actions du Volet B1



Action	Priorité	Montant prévisionnel	Réalisé (avec 2019)		Réalisé (sans 2019)	
			Montant	Taux	Montant	Taux
B1.1 Suivre les études et travaux sur les cours d'eau	1	924 105 €	951 153 €	102,9%	773 310 €	83,7 %
B1.2 Améliorer la gestion des rivières et zones alluviales	2	1 645 475 €	844 173 €* 844 173 €*	51,3%	844 173 €* 844 173 €*	51,3 %
B1.3. Restaurer la continuité écologique	1	2 947 152 €	3 218 960 €	109,2%	2 240 017 €	76,0 %
B1.4. Réduire l'impact des plans d'eau	2	277 600 €	196 725 €	70,9%	196 725 €	70,9 %
B1.5. Maintenir la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (CATZH)	1	342 780 €	354 792 €	103,5%	311 542 €	90,9 %
B1.6. Gérer, restaurer et valoriser les zones humides	2	471 804 €	365 967 €	77,6%	365 967 €	77,6 %
B1.7. Connaître et préserver les espèces aquatiques patrimoniales	2	499 714 €	212 412 €	42,5%	205 872 €	41,2 %
B1.8. Lutter contre les espèces envahissantes	3	50 000 €	49 208 €	98,4%	46 458 €	92,9 %
TOTAL		7 158 630 €	6 193 390 €	86,5 %	4 984 064 €	69,6 %

* les montants des années 2017 à 2019 n'ont pas pu être intégrés pour cette action

• Les principaux constats sur l'avancement technique et financier

Travaux rivière

Les travaux d'entretien des principaux cours d'eau sont régis dans le cadre du Plan Pluriannuel de Gestion des Milieux aquatiques et rivulaires du Célé (2014-2019). Ainsi, des travaux ont été effectués par des entreprises spécialisées, après diagnostics des techniciens rivière du SmCLM, sur le Célé et ses principaux affluents. Des opérations d'enlèvement de décharges sauvages et de ramassage de déchets ont également été effectuées conformément à ce qui était envisagé dans le Contrat de rivière.

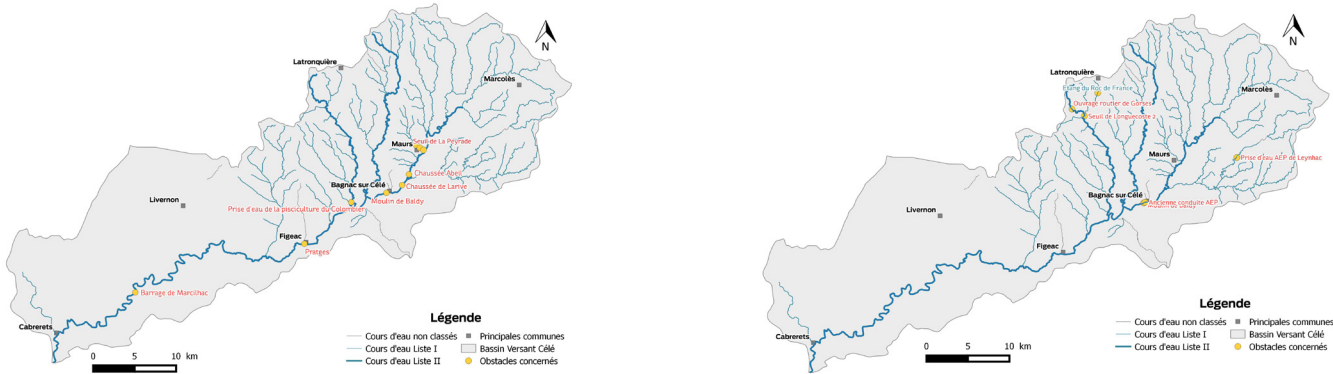
Des travaux de préservation de cours d'eau d'intérêt patrimonial (présence d'espèces patrimoniales de type moule perlière, écrevisses à pattes blanches ou chabot) ont également été réalisés sur le Célé amont, les ruisseaux du Mouminoux, du Leynhaguet et Couyne, du Sibergues, de Cirganiol et Pech Merle, de Saint-Perdoux et du Douzet. Ils ont permis la mise en place de points d'abreuvement et la mise en défens des berges. Des lettres d'information ont été diffusées sur le territoire, permettant aux riverains et aux habitants de mieux comprendre le fonctionnement des cours d'eau ainsi que leurs spécificités (exemple du tuf sur la Sagne). D'autres opérations ont pu être menées comme l'aménagement de passage à gué ou de suppression de protection de berges inadaptées.

Continuité écologique

Depuis 2014, une démarche de reconquête de la continuité écologique a été lancée sur le bassin du Célé. Elle s'est concrétisée par la réalisation de 2 premières tranches de travaux :

- en 2017 : effacement de 5 ouvrages sur le bassin du Bervezou (Montet et Bouxal, Gorses, Latronquière, Laresses), équipement d'un seuil avec passe à bassins sur la Ressègue (Leynhac / Mourjou), effacement de 2 ouvrages sur le Célé (Bagnac, Baldy) ;
- en 2018 : effacement d'un seuil sur le Célé (Larive à Bagnac / le Trioulou), d'un sur la Rance (Abeil à Maurs), de 2 ouvrages sur l'Arcambe (Lapeyrade, Maurs / Saint Etienne de Maurs) et équipement d'un ouvrage sur le Bervezou (Pisciculture du Colombier à Linac / Viazac).

Au total, sur ces deux premières années, ce sont 13 ouvrages qui ont été traités.



Une troisième tranche de travaux de l'opération groupée a été programmée en 2019 :

- le Veyre fera l'objet d'une tranche de travaux qui concernera 2 ouvrages (effacement du seuil du pont de la RN122 et équipement d'une passe à poissons rustique au niveau du captage du Cayre à Quézac) ;
- la rivière Rance sera concernée par l'effacement 2 nouveaux ouvrages sur sa partie aval (Sénergues et les Brauges) ;
- le Bervezou fera également partie de cette troisième phase avec l'équipement d'un seuil utilisé pour le captage d'eau potable de Longuecoste par le SIAEP du Sud Ségala (réalisation d'une passe à poissons, station de mesure des débits du Bervezou).
- la seconde tranche de travaux sur le seuil de Baldy (Bagnac sur Célé) sera menée en 2019 et consistera notamment à mener les actions d'accompagnement et de valorisation de l'espace suite à l'accompagnement de l'effacement des 2 ouvrages au second semestre 2017.

Plans d'eau

Le Contrat de rivière Célé avait ciblé 3 plans d'eau dans son programme d'action. Les plans d'eau du Roc de la France (communes de Latronquière et Laresses) et de Cassaniouze devaient faire l'objet d'une étude et de travaux permettant de réduire leur impact alors que des panneaux de sensibilisation devaient être installés au niveau du plan d'eau de l'Enguirande (communes de Felzins et Bagnac-sur-Célé).

Après étude, il a été décidé d'effacer le plan d'eau du Roc de la France et de valoriser le site naturel ainsi formé au moyen d'un parcours pédagogique destiné au grand public. Des actions de sensibilisation ont été menées en parallèle avec les écoles voisines (journée scolaire dans le cadre de Célé'té) et deux films retraçant d'une part les travaux et d'autre part valorisant son aspect touristique sont en cours de montage.

A Cassaniouze, la commune n'a finalement pas souhaité réaliser les travaux d'effacement qui avaient été retenus par le comité de pilotage en vue de mettre le site en conformité réglementaire et de réduire son impact sur le milieu.

Au niveau de l'Enguirande, 3 panneaux d'information ont été implantés.



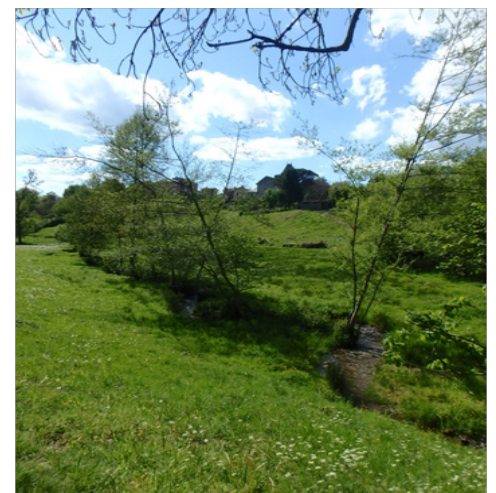
Zones humides

Les actions de gestion et de restauration des zones humides sur le bassin du Célé ont été portées par la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides et Espèces (CATZH) Célé (seule CATZH portée par une collectivité). Depuis 2010, la CATZH Célé a pour but d'animer un réseau de gestionnaires engagés dans des démarches de gestion durable des zones humides, d'apporter un appui technique gratuit et de promouvoir les bonnes pratiques par le biais de journées techniques et d'actions de communication / sensibilisation.

Des diagnostics de zones humides, ainsi que des préconisations de gestion durable et de restauration ont été effectués sur le territoire auprès de particuliers, d'agriculteurs et de collectivités. Deux dossiers élaborés par la CATZH en partenariat avec les communes de St-Mamet-la-Salvetat et Espagnac-Ste-Eulalie dans le cadre de l'Appel à Initiatives biodiversité lancé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne ont été retenus (80% d'aide AEAG) :

- Restauration, gestion et valorisation durable de la zone humide des Clauzels - 60 000 euros (en partenariat avec le groupe scolaire de St Mamet) ;
- Réhabilitation écologique de la gravière d'Espagnac Ste Eulalie - 115 000 euros (en partenariat avec le Pnr des Causses du Quercy). Un volet de valorisation est également prévu dans le cadre du Pole de Pleine Nature Vallée du Célé (financement FEDER Massif).

Par ailleurs, grâce à la mise en place du Contrat Pluriannuel de Milieux Aquatiques (CPMA) en 2016, des moyens supplémentaires ont été mobilisés pour la réalisation de nouvelles actions (aides aux investissements individuels et collectifs, journées de formation, mesures agroenvironnementales...). Des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) ont ainsi été proposées aux agriculteurs sur une partie du bassin (zones prioritaires du CPMA), afin d'adapter les pratiques de pâturage et/ou de fauche sur les zones humides (fertilisation, chargements, dates de fauche...), et de recréer un linéaire boisé le long des cours d'eau. Au terme des 2 années de campagnes (2017-2018), 41 contrats ont été signés, ce qui représente environ 170 ha de zones humides (et surfaces périphériques) engagées et plus de 11 km de berges reconstituées.



Espèces

Les espèces patrimoniales du bassin du Célé (moule perlière, écrevisse à pattes blanches et chabot) font l'objet de prospections annuelles et d'un suivi particulier. Des actions de remontées de points d'abreuvement et de mise en défens des berges ont été menées sur les cours d'eau où leur présence a été définie.

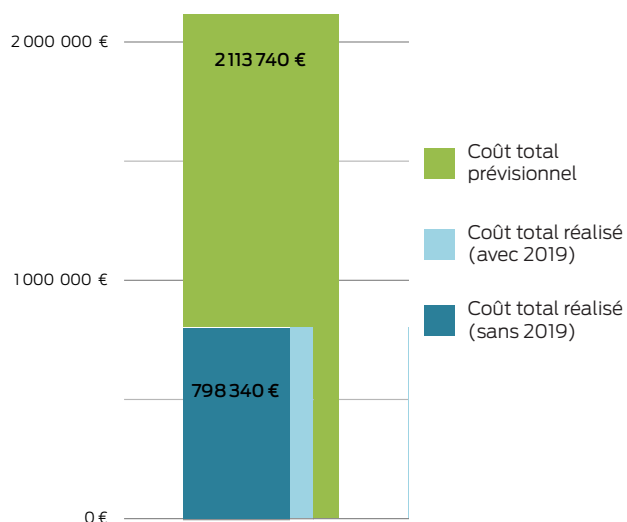
Plusieurs espèces exotiques envahissantes avaient été ciblées dans le Contrat de rivière. Comme prévu, des actions ont été menées afin de limiter les écrevisses de Californie (aménagement rustiques au niveau de ponts busés). De plus, la Jussie présente sur le plan d'eau d'Enguirande a fait l'objet d'une gestion efficace depuis 2014, puisque seulement quelques fragments ont été décelés en 2018. Une action de limitation de la Renouée a par ailleurs été effectuée au droit de l'Arcambe à Maurs.

D'autres espèces, non ciblées dans le Contrat de rivière, font également l'objet d'une vigilance particulière en plus de celle citées précédemment (Balsamine de l'Himalaya...).

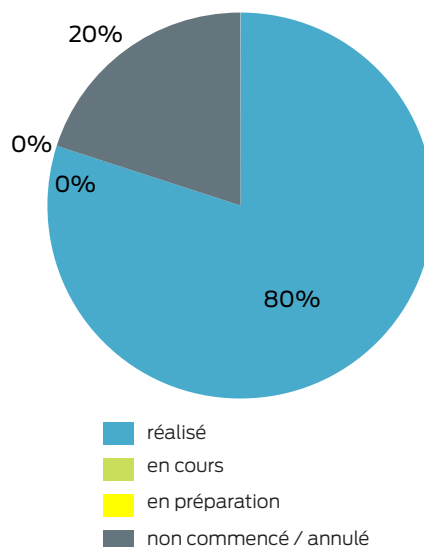


VOLET B2 - Prévention des inondations

Bilan de la mise en oeuvre financière des actions du Volet B2



Bilan de la mise en oeuvre technique des actions du Volet B2



Action	Priorité	Montant prévisionnel	Réalisé (avec 2019)		Réalisé (sans 2019)	
			Montant	Taux	Montant	Taux
B2.1 Mise en oeuvre du Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) Lot	2	2 113 740 €	798 340 €	37,8 %	798 340 €	37,8 %

• Les principaux constats sur l'avancement technique et financier

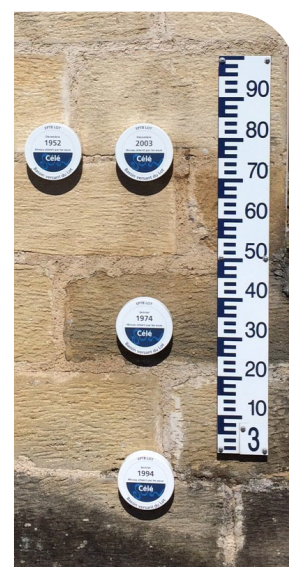
Inondations

La mise en oeuvre des actions prévues dans le Contrat de rivière concernant cette thématique des inondations est directement lié à l'avancement de la démarche PAPI sur le bassin du Lot.

En effet, cette dernière a été lancée en 2013 par l'Entente interdépartementale du bassin du Lot (aujourd'hui Syndicat mixte du bassin du Lot), et a permis dans un premier temps (PAPI d'intention) la réalisation d'études préalables sur la zone d'expansion des crues (ZEC) en aval de Figeac, ainsi que sur les cours d'eau de l'Arcambe et de Planioles. De plus, des repères de crue ont été posés

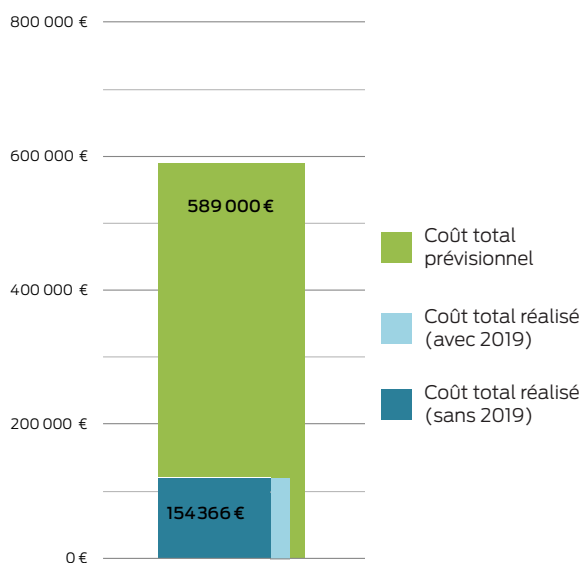
Le volet «travaux» est quant à lui lié à la labellisation du PAPI d'intention en PAPI travaux (ou complet). N'ayant obtenu cette certification qu'en décembre 2018, les travaux initialement prévus dans le Contrat de rivière seront finalement réalisés sur la période 2019-2025.

Une étude et des travaux ont également été réalisés au niveau de la Sagne à Cabrerets.

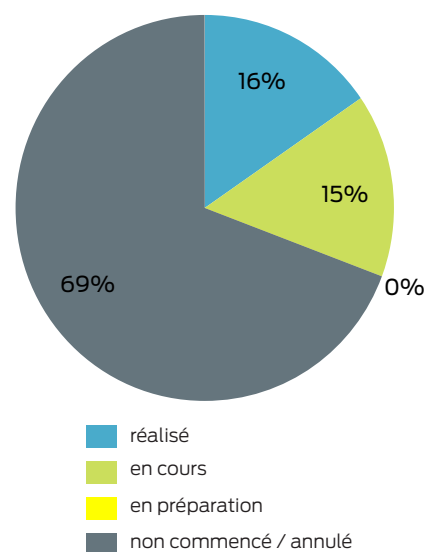


VOLET B3 - Préservation de la ressource en eau

Bilan de la mise en oeuvre financière des actions du Volet B3



Bilan de la mise en oeuvre technique des actions du Volet B3



Action	Priorité	Montant prévisionnel	Réalisé (avec 2019)		Réalisé (sans 2019)	
			Montant	Taux	Montant	Taux
B3.1 Sécuriser l'alimentation en eau potable	1	113 000 €	80 571 €	71,3%	80 571 €	71,3%
B3.2. Connaître et réduire l'impact des usages préleveurs sur la ressource	2	250 000 €	9 852 €	3,9%	9 852 €	3,9%
B3.3. Connaître et préserver la ZPF des Causses du Quercy	3	226 000 €	63 943 €	28,3%	63 943 €	28,3%
TOTAL		589 000 €	154 366 €	26,2 %	154 366 €	26,2 %

• Les principaux constats sur l'avancement technique et financier

AEP

Le Contrat de rivière intégrait des actions de protection des captages AEP ainsi qu'une opération concernant la réalisation de travaux de suppression de fuites. De gros travaux ont été effectués sur le bassin grâce à un appel à projets de l'Agence de l'eau, lancé a posteriori, et n'ont pas été intégrés dans ce bilan.

Une procédure de mise en place des périmètres de protection a été lancée à Figeac, et une régularisation du captage de Martory sur la Ressègue est également en préparation.

Aspect quantitatif

Les actions du Contrat de rivière concernant l'aspect quantitatif n'ont pas été mises en oeuvre. L'accent a été mis sur les autres volets au détriment de ce dernier. Ainsi, l'étude d'inventaire des usages préleveurs, la mise en place de stations hydrométriques ainsi que la réalisation d'un programme scolaire autour de cette thématique n'ont pas été réalisés.

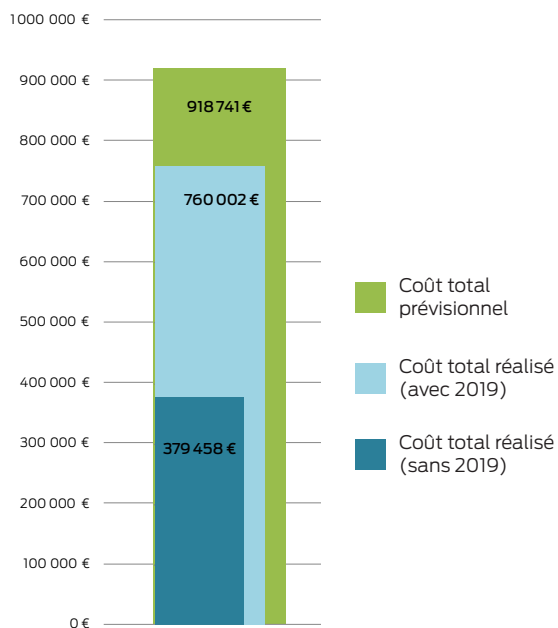
Seule l'étude concernant la définition des volumes prélevables au droit du captage de Longuecoste sur le Bervezou a été effectuée.

Eaux souterraines

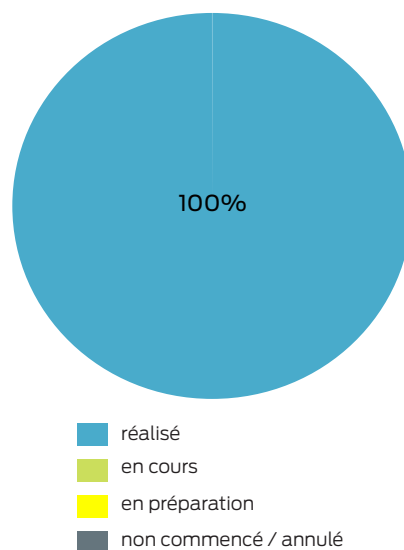
Le Pnr des Causses du Quercy a réalisé une première étude hydrogéologique au niveau du Causse de Saint-Chels. L'étude concernant la détermination des interactions hydrodynamiques entre le karst et le Célé n'a pas été lancée. Les résurgences de Bullac et de Corn n'ont pas fait l'objet d'un suivi quantitatif comme prévu initialement.

VOLET B4 - Valorisation des loisirs aquatiques

Bilan de la mise en oeuvre financière des actions du Volet B4



Bilan de la mise en oeuvre technique des actions du Volet B4

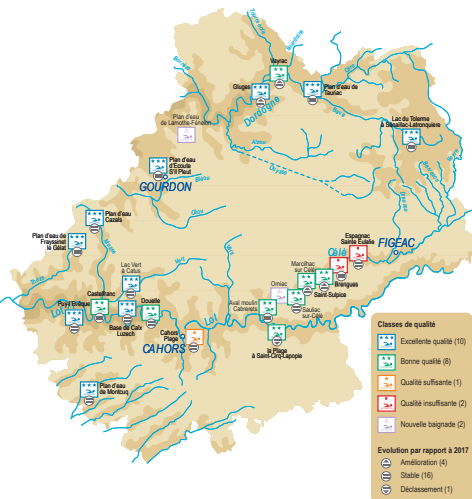


Action	Priorité	Montant prévisionnel	Réalisé (avec 2019)		Réalisé (sans 2019)	
			Montant	Taux	Montant	Taux
Sécuriser et valoriser les loisirs aquatiques	2	918 741 €	760 002 €	82,7 %	379 458 €	41,3 %

• Les principaux constats sur l'avancement technique et financier

Baignade

En période estivale, les 7 baignades recensées sur le Célé aval font l'objet d'un suivi quotidien via le dispositif Inf'eau Loisirs, piloté par le SYDED. Des bulletins prévisionnistes de la qualité de l'eau de baignade sont quotidiennement transmis aux gestionnaires des sites de baignade afin d'informer les usagers. En parallèle, le contrôle sanitaire réalisé par l'ARS permet de classer la qualité des eaux de baignade (2 sites classés de qualité insuffisante en 2018). Le durcissement des critères (en 2015) ainsi que le traitement des résultats sur les 4 dernières années apparaît relativement défavorable aux sites de baignade ayant fait l'objet d'un prélèvement de mauvaise qualité. Les profils de baignade de ces deux sites ont été réactualisés et des actions doivent être engagées pour permettre une amélioration des résultats.



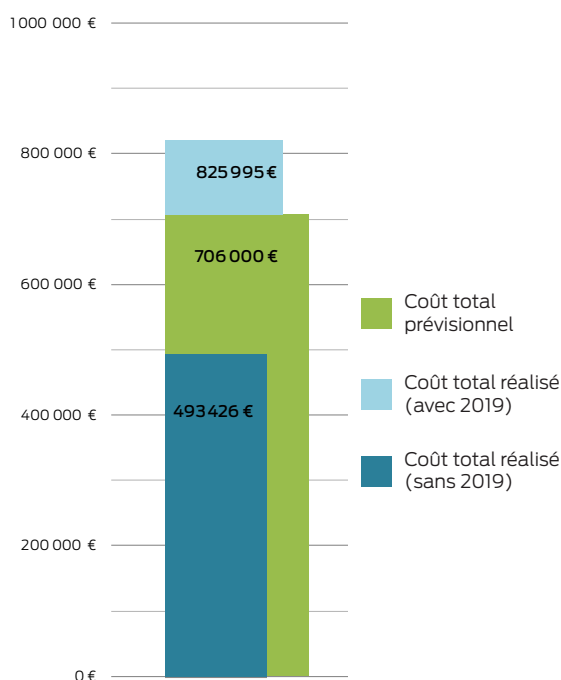
Aires



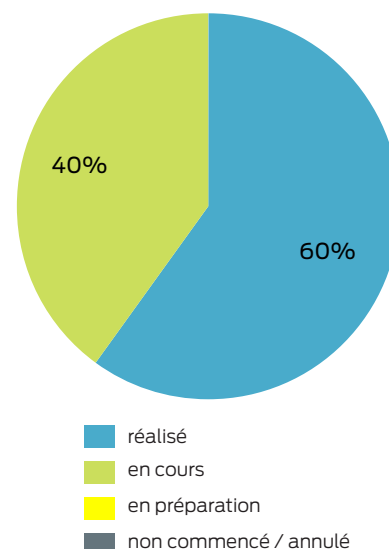
La quinzaine d'aires d'embarquement canoë que compte la vallée du Célé a fait l'objet d'un entretien régulier 3 à 4 fois par an entre mai et octobre, avec débroussaillage des espaces enherbés, nettoyage des cales d'embarquement et ramassage des déchets. En basse vallée du Célé, l'aire d'Orniac (cf. photos ci-contre) a été créée après achat des parcelles par le Département du Lot. Elle a été équipée d'une cale d'embarquement, de mobiliers divers et a bénéficié de travaux paysagers (plantations arbres et arbustes, clôtures,...). Selon les besoins, des travaux divers ont été réalisés sur les aires : remplacement de mobiliers en mauvais état (ex : Marcilhac-sur-Célé, Saint-Sulpice, Bagnac-sur-Célé,...), rénovation de cales d'accès à l'eau, changement des panneaux d'information,... Sont aujourd'hui à l'étude le réaménagement de l'aire naturelle de Sauliac-sur-Célé et la création d'une aire de pêche à Figeac. Les travaux seront réalisés début 2020. L'activité canoë représente une trentaine d'emplois directs.

VOLET C - Gouvernance, communication et suivi

Bilan de la mise en oeuvre financière des actions du Volet C



Bilan de la mise en oeuvre technique des actions du Volet C



Action	Priorité	Montant prévisionnel	Réalisé (avec 2019)		Réalisé (sans 2019)	
			Montant	Taux	Montant	Taux
C.1. Etudier la faisabilité d'une mutualisation des services publics « assainissement collectif et eau potable »	2	156 000 €	311 933 €	200,0 %	72 000 €	46,2 %
C2. Communiquer et sensibiliser le grand public	2	110 000 €	102 152 €	92,9 %	81 252 €	73,9 %
C3. Animer et suivre le Contrat de rivière Célé	1	440 000 €	411 910 €	93,6 %	340 174 €	77,3 %
TOTAL		706 000 €	825 995 €	117,0 %	493 426 €	69,9 %

• Les principaux constats sur l'avancement technique et financier

Mutualisation des services

Une étude de mutualisation des services publics d'assainissement et d'eau potable est actuellement en cours sur le territoire de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne (coût de l'étude intégré à l'année 2019 du bilan) mais la réflexion sur le sujet devrait finalement être reportée à l'horizon 2026.

Communication

Chaque année, un programme d'animation lié aux différentes actions du Contrat de rivière, est porté par le SmCLM. Il reprend, entre autres, la manifestation Célé'té en Vallée du Célé, des journées scolaires, la mise à jour du site internet du SmCLM, la réalisation de plusieurs newsletters ainsi que des lettres d'informations «Célé'memento».

Animation et suivi

De nombreuses réunions sont organisées dans le cadre de la mise en oeuvre du Contrat de rivière : des réunions spécifiques liées à son avancement global avec les partenaires de la MISEN ainsi que des réunions concernant les diverses thématiques. De plus, l'animation comprend l'organisation des Comités de rivière qui se réunissent environ une fois par an.

L'animatrice réalise aussi des tableaux de bord annuels de suivi et d'évaluation des actions du Contrat de rivière, détaillant l'avancement technique et financier des actions du Contrat.

Vers un nouveau Contrat de rivière sur le Célé

Le Contrat de rivière Célé avait été signé en 2014 pour une durée initialement prévue de 5 ans, dans le but de traduire de façon opérationnelle les dispositions du SAGE. Le SAGE Célé ayant été validé pour la période 2012-2022, un nouveau Contrat de rivière peut être construit pour poursuivre la mise en oeuvre des actions non engagées et également terminer ce travail d'application du SAGE.

Parallèlement à l'arrivée du 11ème programme d'intervention, un Plan d'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau (PACC) a été édité par l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Cette problématique trouve aujourd'hui sa place au sein des réflexions à échelle locale et il apparaît nécessaire, d'enrichir le prochain Contrat de rivière d'actions en lien avec cette dernière.

De plus, de nouvelles actions déclinant le Plan biodiversité et complémentaires aux opérations déjà menées sur le bassin du Célé pourront être discutées.

Une phase de concertation va donc être lancée. Elle prendra la forme de rencontres et aussi d'ateliers thématiques au cours desquels, changement climatique et biodiversité seront étudiés à l'échelle du bassin du Célé, de son économie, de ses milieux et des usages.

L'objectif étant de valider le Contrat de rivière début 2020, une réunion du Comité de rivière devrait être programmée à l'automne, afin de discuter des éléments qui seront ressortis des différents ateliers et de présenter les actions du SAGE qui seront intégrées au Contrat de rivière. Par la suite, une nouvelle réunion de validation sera organisée en fin d'année.



Contrat de Rivière
& SAGE Célé